

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION
SEXUELLE, CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 2690)

Adopté

AMENDEMENT

N° 57

présenté par
Mme Olivier, rapporteure

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.